

DEC213283DR07

Décision modifiant la décision DEC211332DR07 du 17 Mars 2021, portant délégation de signature à Mme Christine **DETREZ, directrice de l'unité UMR5283 intitulée Centre Max Weber, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201535DGDS du 18 décembre 2020 portant prolongation de l'unité UMR5283, intitulée Centre Max Weber, dont la directrice est Christine DETREZ ;

Vu la décision DEC211332DR07 du 17 Mars 2021, portant délégation de signature à Madame Christine DETREZ, directrice de l'unité UMR5283, intitulée Centre Max Weber ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 2 de la decision DEC211332DR07 du 17 Mars 2021, susvisée, est modifié comme suit;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine DETREZ, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle MALLON, directrice adjointe, à Mme Emmanuelle SANTELLI, directrice adjointe, à M. Ahmed BOUBEKER, directeur adjoint, à Mme Aude CHAPELON, Assistant Ingénieur et à M. Abderrhazag GUERCHOUCHE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

Article 2

La présente décision, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1er Octobre 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI

